

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'AMBERIEU

COMMENT FONCTIONNE LE SYNDICAT :

Il est géré par un Comité de douze personnes qui sont des élus de chaque commune : trois par commune.

Le Comité Syndical fonctionne comme un Conseil Municipal.

Pour les aider dans leur tâche, les élus du Comité Syndical ont décidé d'embaucher plusieurs personnes. Il s'agit de :

- Mr Michel COURTENAZ; Directeur
- Deux secrétaires administratives;
Mme BRICOT Françoise et Mme IOSTI Pascale
- Un contremaître à plein temps; Mr VIALLET Bernard
- Trois ouvriers à plein temps; Mr TISSOT Claude, Mr PIN Noël et Mr SERVETTAZ Frédéric.

QUEL EST LE RÔLE DU SYNDICAT ET DES PERSONNES QUI Y TRAVAILLENT ?

Outre le relevé des compteurs, le Syndicat a de nombreuses tâches :

- Surveillance journalière des réservoirs,
- Entretien des captages, des réservoirs et des installations de pompage,
- Réparations des fuites sur réseau dans le domaine public,
- Etablissement des nouveaux branchements,
- Petites extensions de réseau,
- Remplacement des compteurs défectueux,
- Surveillance des nombreux chantiers en cours.

REALISATION DES TRAVAUX IMPORTANTS DEPUIS 1977

1/ TRAVAUX CONCERNANT LES QUATRE COMMUNES DU SYNDICAT

- Construction de la nouvelle station de pompage D'Ambérieu (bâtiment de commande). Mise en service : 1981.
- Forage d'un nouveau puits de captage pouvant fournir un débit de 180 m³/H.
- Conduite de refoulement Ø 350 mm d'une longueur de 1 800 m reliant la station de pompage au réservoir de Bois Chausson.
- Construction du réservoir de Bois Chausson (2 000 m³) à Saint Denis en Bugey.
- Conduite de distribution Ø 400 mm d'une longueur de 5 000 m reliant les réservoirs de Bois Chausson et du Platre à Ambérieu et alimentant les Communes d'Ambérieu et de Saint Denis (sa mise en place s'est déroulée de 1978 à 1985).
- Recherche de fuite, 25 % du réseau chaque année.

2/ TRAVAUX CONCERNANT LA COMMUNE D'AMBERIEU

- Renforcement du réseau de la RN 504 (Avenue Jules Pel laudin) 1979.
- Amélioration de la distribution dans le secteur du Carré Jobert. 1979.
- Mise en place de la conduite de refoulement qui alimente le hameau de Brèdevent à partir du réservoir des Allymes 1985.
- Renforcement du réseau dans le quartier de Saint Germain (en cours).

3/ TRAVAUX CONCERNANT LA COMMUNE D'AMBUTRIX

- Mise en place d'une conduite de refoulement Ø 150 mm entre les réservoirs du bas et du haut, avec station de refoulement. 1978.
- Passage d'une canalisation par forage sous la RN 75- 1982
- Construction d'un réservoir en Ø 150 mm - route de Vaux. 1985.
- Construction d'un réservoir de 500 m³ (en cours).
- Prolongement de la conduite de refoulement Ø 150 mm jusqu'à ce nouveau réservoir (en cours).
- Remplacement des pompes de la station de refoulement par des pompes plus puissantes (en cours).

4/ TRAVAUX CONCERNANT LA COMMUNE DE BETTANT

- Raccordement du réservoir de la Verne sur la conduite de refoulement de Bois Chausson, permettant de compenser le manque de débit des sources desservant la commune (1981) et d'alimenter le nouveau lotissement de 23 lots construits en 1985.

5/ TRAVAUX CONCERNANT LA COMMUNE DE SAINT DENIS

- Renforcement du réseau en Ø 200 mm de la rue Charcot et de la rue Pasteur (1982).
- Renforcement du réseau en Ø 100 mm rue de la République (1985).

LA QUALITE DE L'EAU EST-ELLE SURVEILLEE ?

La conservation de la qualité de l'eau est l'une des préoccupations constantes du Syndicat en raison des risques qui pèsent sur l'environnement.

Les analyses de l'eau, qui sont obligatoires, sont faites aux différents captages, tous les trimestres, par le Laboratoire de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.).

D'autres analyses, dites de type I, sont réalisées chaque année par l'Institut Pasteur.

L'EAU EST-ELLE CALCAIRE ?

Quand l'eau est calcaire, on dit aussi qu'elle est dure. La dureté se mesure en degré hydrométrique. Il est souhaitable qu'il ne dépasse pas 30°. Le degré de dureté de l'eau du Syndicat varie entre 17° et 20°, c'est-à-dire qu'il se situe à la moyenne.

QUELQUES CONSEILS

Avant la création du Syndicat, les usagers étaient responsables de leur branchement. Dans la plupart des cas, la commune ne prenait en charge que les réparations sur la canalisation principale.

Aujourd'hui, le Syndicat est responsable de tout le réseau jusqu'aux limites de propriétés... ce qui a provoqué une augmentation importante de la longueur de réseau à entretenir.

INCIDENTS POSSIBLES SUR VOTRE INSTALLATION

- LES FUITES

En cas de fuite, le Syndicat intervient jusqu'à la limite de la propriété : portail du jardin ou mur de l'immeuble. Les

compteurs posés par le Syndicat sont toujours placés près de cette limite.

Les principales fuites sont celles des chasses d'eau. Il faut les faire réparer tout de suite, ainsi que les robinets défectueux car, même au goutte à goutte, une fuite qui dure 24 H/24 coûte très cher.

Le Syndicat ne peut, sauf exception, faire aucun dégrèvement dès lors que la consommation d'eau est passée par le compteur. Il convient donc de prévenir les fuites.

Pour les fuites à l'extérieur des propriétés, c'est le Syndicat qui intervient. Pour celles situées à l'intérieur des propriétés, il faut faire appel au plombier.

- LE GEL

Si, en période de gel, vous devez vous absenter longtemps, vous pouvez demander au Syndicat la coupure de l'eau. Vous pouvez aussi fermer le robinet avant compteur et vidanger votre installation. Il est bon, par ailleurs, de protéger la tuyauterie.

- LES CHAUFFE-EAU

Il se peut que l'on trouve du "sable dans l'eau". Cela est dû au calcaire. Il faut détartrer les chauffe-eau suivant les prescriptions du fabricant.

- CHANGEMENT DE DOMICILE

Il faut venir au bureau du Syndicat pour signer ou résilier l'abonnement si vous devez changer de domicile. Ceci est valable pour les quatre communes.

En général, le Syndicat ne fait pas de coupure d'eau. Afin que personne ne soit lésé, il faut que les **changements soient signalés à temps**. Les propriétaires doivent informer leurs locataires sur ce point.

ET SURTOUT

- Il ne faut pas toucher au compteur.
- Il ne faut pas fermer le robinet avant compteur sans raison valable.

QUELQUES CHIFFRES

| ANNEE | NOMBRE d'ABONNES | VOLUME D'EAU FACTURE | PRIX DU m ³ d'EAU sans les taxes |
|-------|------------------|------------------------|---|
| 1977 | 3669 | 744 798 m ³ | 1,00 F/m ³ |
| 1978 | 3659 | 629 970 m ³ | 1,09 F/m ³ |
| 1979 | 3687 | 690 750 m ³ | 1,25 F/m ³ |
| 1980 | 4051 | 697 102 m ³ | 1,42 F/m ³ |
| 1981 | 4062 | 760 426 m ³ | 1,59 F/m ³ |
| 1982 | 4224 | 843 285 m ³ | 1,75 F/m ³ |
| 1983 | 4324 | 819 855 m ³ | 1,92 F/m ³ |
| 1984 | 4426 | 855 817 m ³ | 2,09 F/m ³ |
| 1985 | 4592 | 928 710 m ³ | 2,18 F/m ³ |
| 1986 | 4705 | 939 965 m ³ | 2,33 F/m ³ |

Capacité de production de la station de pompage :

- Puits N° 1 : 200 m³/H
- Puits N° 2 : 180 m³/H

Consommation journalière moyenne : 3 000 à 5 000 m³ par jour suivant la saison (pour l'ensemble des quatre communes).

Pour toutes vos questions et tous vos problèmes, appelez les permanents du Syndicat :

Téléphone : 74.38.04.35

Adresse :

12, rue Clos Dutillier
01500 AMBERIEU en BUGEY

Ouvert : de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H
du lundi au vendredi

COMITE SYNDICAL

AMBERIEU :

MARCELPOIL Robert Président
SAGGIANTE Bruno Président Commission Travaux
GINARD Jésus Commission Travaux

BETTANT

MIQUET J. Pierre Membre du Bureau
PAGE Guy Commission Travaux
VIOLLET J. Jacques Commission Travaux

SAINT-DENIS

CLERC René Vice Président
ANGELOT Gilbert Commission Travaux - Secrétaire
DESPREZ Raymond Commission Travaux

AMBUTRIX :

VAVRILLE Roger Membre du Bureau
TALON Daniel Commission Travaux
CABASSUT Michel Commission Travaux



Robert BOUCHARD

DÉMENAGEMENTS — TRANSPORTS
(FOURGONS CAPITONNES) (GRAND VOLUME)

Garde-Meubles / Spécialiste Etranger
Rue Alexandre Bérard (prolongée) / 01500 AMBERIEU
Tél : 74 38 04 23

DÉPÔT « AIR LIQUIDE »

Mme CAVALLEROS

Dépôt : ANTARGAZ - PRIMAGAZ

99, rue A. Bérard / 01500 AMBERIEU / Tél : 74 38 10 83